



LES AVANTAGES D'UN VEHICULE DE COLLECTION

Définition d'un véhicule de collection : pour être classé en collection un véhicule doit avoir au minimum 30 ans, sa production doit être arrêtée par le constructeur et il doit être dans une configuration conforme à l'origine.

Les 6 avantages d'un véhicule de collection :

1. **Libre circulation dans les zones ZFE** ou zones à faibles émissions, entrées en service depuis le 1er juin 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, concernent à ce jour tous les véhicules classés en Crit'Air 4 et au-delà. Mais pas tous les véhicules. Ainsi, parmi les dérogations de circulation accordées dans Paris intra-muros, les véhicules dont le certificat d'immatriculation portant la mention Collection ne sont pas concernés par cette interdiction de circulation dans le périmètre classé ZFE. Dès 2025 toutes les villes de plus de 150.000 habitants (environ 45 villes) devront répondre aux exigences de ce classement ZFE.
2. **Possibilité de se déplacer librement dans tout le territoire** depuis 2009
3. **Pas de RSV en cas de sinistre important.** Le véhicule muni d'une carte grise collection ne pourra être mis en épave, il sera obligatoirement réparé et son propriétaire indemnisé.
4. **Dispense de l'homologation nationale** pour un véhicule importé, le classement collection permet l'obtention de la carte grise Française sans avoir recours à un certificat de conformité.
5. **Plaques d'immatriculation noire rétro.** Les véhicules ayant une carte grise collection sont considérés comme faisant partie du patrimoine. Par conséquent la loi leur permet d'avoir des plaques noires indiquant leur époque.
6. **Pour les voitures contrôle technique tous les 5 ans (au lieu de 2 pour les autres voitures)**